

Organe consultatif Indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-deuxième session
Genève (réunion virtuelle), 22 et 23 septembre 2021

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. En raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19, la soixante-deuxième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement les 22 et 23 septembre 2021. Étaient présents : Mme Tatiana Vsileva (présidente), MM. Bert Keuppens (vice-président), Mukesh Arya, Igors Ludboržs et Zhang Long, et Mme Maria Vicien-Milburn. Bien que M. Othman Sharif ait informé l'OCIS de son indisponibilité dès mars 2021, il n'a pas encore soumis sa démission officielle de l'Organe.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a ajouté à son projet d'ordre du jour la rencontre avec la chef du Bureau de la déontologie récemment nommée (point 8 de l'ordre du jour). L'OCIS a ensuite adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session fait l'objet de l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

4. L'OCIS a fait le point des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa soixantième et unième session. La révision du mandat de l'OCIS de l'OMPI restait en suspens et serait traitée à la soixante-deuxième session (point 9 de l'ordre du jour).

5. La présidente et le vice-président ont remercié l'Organe des résultats de la présentation du rapport annuel de l'OCIS à la 33^e session du Comité du programme et budget (PBC) qui venait de s'achever. Globalement, le rapport annuel de l'OCIS avait été bien accueilli. Le rôle joué par le dernier président en date, M. Mukesh Arya, durant la période considérée, à savoir du 24 avril au 9 juillet 2021, avait également été salué par le PBC.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

6. Le Directeur général a rencontré les membres de l'OCIS et leur a donné des informations actualisées sur l'adoption du programme et budget de l'OMPI par le PBC. Il a également donné à l'OCIS des informations actualisées sur l'adoption du Plan-cadre d'équipement. Les membres de l'OCIS se sont félicités des échanges francs qu'ils avaient eus avec le Directeur général sur différentes questions intéressant l'Organe, notamment sur le Plan stratégique à moyen terme.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI)

7. L'OCIS a examiné avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) et ses chefs de service le rapport d'activité trimestriel daté du 14 septembre 2021. L'OCIS a noté que, depuis le dernier rapport trimestriel daté du 24 juin 2021 (rapport sur l'état au 15 juin 2021), la DSI avait établi sa stratégie pour 2021-2026 et mené à bien deux missions d'évaluation, à savoir l'évaluation concernant l'utilisation et l'incidence des recommandations formulées par la Section de l'évaluation de la DSI et la mission de consultation sur l'auto-évaluation des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Suivi des recommandations relatives à la supervision

8. L'OCIS a également examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision au 10 septembre 2021. Il a noté que 27 (soit 25%) des 107 recommandations en suspens étaient hautement prioritaires. La situation avait peu évolué depuis le dernier trimestre, avec l'ajout d'une seule recommandation découlant du rapport à l'intention de la direction. Sur les 107 recommandations, 92 (soit 86%) émanaient de la DSI, une (soit 1%) de l'OCIS et 14 (soit 13%) du vérificateur externe des comptes.

Évaluations

9. La DSI a présenté les résultats de la mission consultative sur l'auto-évaluation des stratégies nationales de propriété intellectuelle, qui contenaient des informations actualisées sur "L'Instrument n° 3 : Indicateurs de comparaison concernant la méthode d'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle". Celui-ci renferme des informations utiles et des indications à l'intention des États membres qui souhaitent se doter d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle. L'OCIS a pris note de la méthode proposée et s'est dit curieux de voir l'utilisation qu'en feraient les pays.

10. La DSI a également présenté le document intitulé "Applying Behavioral Insights in Evaluation" (Utiliser les sciences du comportement dans les activités d'évaluation), établi à partir de son rapport intitulé "Évaluation concernant l'utilisation et l'incidence des recommandations formulées par la Section de l'évaluation de la DSI". L'OCIS a pris note de la nouvelle façon d'envisager les évaluations qui reposait sur les dernières méthodes issues de la recherche dans le domaine des sciences du comportement. La DSI a expliqué que cette façon de faire était appliquée dans le secteur public et qu'il pourrait être utile de l'expérimenter dans ses évaluations, en particulier pour faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce cadre. La DSI a indiqué que son objectif était d'appréhender les partis-pris humains, de les déceler et d'y remédier dans la réalisation des évaluations en s'appuyant sur les connaissances comportementales et les "incitations" pour accroître l'utilité et l'incidence des évaluations. L'OCIS a jugé intéressante cette nouvelle façon de faire et a dit qu'il attendait avec intérêt de recevoir des informations sur l'utilisation de cette méthode basée sur les connaissances comportementales, en particulier s'agissant des améliorations qui en résulteraient pour la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations.

Enquêtes

11. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, cinq nouvelles enquêtes ont été ouvertes et quatre dossiers ont été classés après une enquête approfondie. Au 10 septembre 2021, 14 dossiers d'enquête étaient en instance, dont deux étaient en cours d'évaluation préliminaire, sept faisaient l'objet d'une enquête approfondie et cinq étaient en suspens. L'OCIS a noté que, sur les 14 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2016, deux en 2019, deux en 2020 et neuf en 2021. Un rapport à l'intention de la direction avait été établi au sujet des informations publiées dans la base de données PatentScope.

12. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

13. Le Contrôleur a informé l'OCIS de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux chefs de secrétariat des organisations participantes du CCI, ainsi que de celles adressées aux instances délibérantes (WO/PBC/33/6), comme il avait été décidé à la 33^e session du PBC.

14. L'OCIS a posé des questions sur la recommandation du CCI tendant à ce que les organes délibérants de chaque organisation regroupent, au sein du bureau de contrôle interne, toutes les enquêtes et activités connexes, quel que soit le type de manquement en cause (JIU/REP/2020/1). L'OCIS a suggéré que l'OMPI fournisse des éclaircissements sur la manière dont il convenait de traiter les affaires d'exploitation et de violences sexuelles, ainsi que les cas de harcèlement sexuel. Il a rappelé qu'il était important que la victime sache à qui s'adresser en premier lieu et que dans certaines institutions du système des Nations Unies, cette fonction était confiée au chef du bureau de déontologie. Il a insisté sur le fait que l'objectif était d'avoir un interlocuteur clairement désigné de manière à pouvoir agir rapidement et conseiller les victimes sur la marche à suivre.

15. S'agissant de la recommandation du CCI sur la gestion du risque institutionnel (JIU/REP/2020/5), le Contrôleur a fait savoir à l'OCIS que des indicateurs de tolérance au risque seraient établis en 2022 sur la base des discussions avec le Groupe de la gestion des risques, dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : MÉDIATEUR – RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 2020

16. L'OCIS a pris connaissance du Rapport d'activité du médiateur pour 2020 et a pris note des quatre recommandations formulées dans le rapport pour 2016-2019 qui étaient renouvelées en 2020. Bien que les recommandations du médiateur ne soient pas contraignantes, l'OCIS a conseillé de nouveau de mettre en place un mécanisme pour qu'il soit donné suite aux recommandations. Il serait également utile que les recommandations soient assorties d'une échéance. L'OCIS a également noté avec satisfaction que le Rapport d'activité du médiateur serait désormais accessible au public. Il avait par le passé suggéré de communiquer les rapports aux États membres (WO/IAOC/54/2) et laissé entendre qu'un examen de la fonction de médiateur par des spécialistes reconnus pourrait être utile (WO/IAOC/58/2). Le médiateur a confirmé qu'un examen par des spécialistes reconnus était prévu avant la fin de 2021. L'OCIS a remercié le médiateur de ces échanges intéressants et francs.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE CHEF DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE

17. Les membres de l'OCIS ont rencontré Mme Jovanie Philogene, la chef nouvellement nommée du Bureau de la déontologie, Secteur du Directeur général, depuis le 15 septembre 2021. Les membres de l'OCIS ont félicité Mme Philogene et lui ont adressé leurs vœux de succès; ils attendaient avec intérêt de découvrir son programme de travail pour 2022 et les années suivantes.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DU MANDAT DE L'OCIS

18. L'OCIS a poursuivi la révision de son mandat, commencée à sa soixantième session (WO/IAOC/60/2). Les amendements proposés visent : i) à incorporer les recommandations pertinentes découlant du rapport du Corps commun d'inspection sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies (JIU/REP/2019/6); ii) à tenir compte des questions soulevées durant l'auto-évaluation entreprise par l'OCIS à sa cinquante-neuvième session en décembre 2020; et iii) à prendre en considération l'évolution des pratiques des organes de supervision externes des entités du système des Nations Unies.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

19. L'Administration a présenté à l'Organe le rapport sur le rendement des placements et le rapport de suivi des placements pour juin, juillet et août 2021; ces documents avaient été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

20. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période visée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire n'avait fait état d'aucune atteinte, qu'elle soit active ou passive, ni n'avait justifié aucune exception.

Prochaine session

21. La prochaine session est prévue du 1er au 3 décembre 2021. Elle se tiendra encore sous forme virtuelle en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Questions découlant des réunions de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination
5. Réunion avec le Directeur général
6. Supervision interne (y compris le programme de travail annuel pour 2022)
7. Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
8. Rapports financiers
9. Vérification externe des comptes : Rapport sur la planification de l'audit, Résultats de l'audit intermédiaire de 2021
10. Déontologie (y compris le programme de travail annuel pour 2022)
11. Auto-évaluation par l'OCIS de ses activités de 2021
12. Élection du(de la) président(e) et du(de la) vice-président(e) pour 2022
13. Séance d'information avec les représentants des États membres
14. Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/62/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 15 NOVEMBRE 2021

Organe consultatif Indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-deuxième session
Genève (réunion virtuelle), 22 et 23 septembre 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant des sessions précédentes
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne
6. Recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)
7. Médiateur : Rapport d'activité pour 2020
8. Rencontre avec le chef du Bureau de la déontologie
9. Révision du mandat de l'OCIS
10. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/62/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 15 NOVEMBRE 2021

Organe consultatif Indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-deuxième session
Genève (réunion virtuelle), 22 et 23 septembre 2021

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

- [04] Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/33/2/REV.). – 6 août 2021

POINT 4 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne

- [05] Rapport d'activité de la DSI – 14 septembre 2021 (Référence : IOD-IAOC-2021/03)
- [06] Recommandations en suspens relatives à la supervision – 10 septembre 2021
- [07] Propositions de révision de la Charte de la supervision interne (document WO/PBC/33/4) – 28 juillet 2021
- [08] Rapport d'audit – Méthode d'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle : supplément concernant les indicateurs de comparaison, 7 septembre 2021 (Référence : IA 2021-02)

- [09] Évaluation concernant l'utilisation et l'incidence des recommandations formulées par la Section de l'évaluation de la DSI, 10 septembre 2021 (Référence : IA 2020-03)
- [10] Présentation PowerPoint : "Méthode de l'OMPI concernant l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle", septembre 2021
- [11] Présentation PowerPoint : "Utiliser les sciences du comportement dans les activités d'évaluation", septembre 2021

Enquêtes

POINT 6 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

- [12] Recommandations adressées par le Corps commun d'inspection (CCI) aux chefs de secrétariat des organisations participantes du CCI – État d'avancement à la fin mai 2021 (21 juin 2021)
- [13] Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) (document WO/PBC/33/7) – 30 juin 2021

POINT 7 : MÉDIATEUR

- [14] Rapport d'activité pour 2020 (12 juillet 2021)

POINT 8 : RENCONTRE AVEC LE CHEF DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE

- [15] Avis au personnel n° 21/2021, Nomination dans le Secteur du Directeur général

POINT 9 : RÉVISION DU MANDAT DE L'OCIS

- [16] Proposition de révision de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/33/3) – 29 juillet 2021
- [17] Projet de propositions de révision du mandat, Annexe III, du Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI, 8 juillet 2021

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

- [18] Rapport – Soixante et unième session (WO/IAOC/61/2)
- [19] Programme de travail évolutif de l'OCIS pour les soixantième à soixante-troisième sessions

Rapports concernant les placements :

- [20] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour juin, juillet et août 2021
- [21] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour juin, juillet et août 2021

[Fin de l'annexe II et du document]